

Après deux jours de grève, protocole de sortie de crise signé avec le CIAS Val de Gers

Des mesures actées



Après deux jours de grève, protocole de sortie de crise signé avec le CIAS Val de Gers

Après deux jours de grève au CIAS Val de Gers , un protocole de sortie de crise a été signé par le personnel de l'EHPAD et du Service d'Accompagnement à Domicile (SAAD) , avec le soutien de la CGT

Au niveau du SAAD

Les élus ont reconnu les mauvaises conditions de travail subies par le personnel

Mesures actées :

- Fin de l'imposition d'abstreintes déguisées
- Regard des agents sur le temps de travail réellement effectué
- Respect des plannings , avec demande préalable auprès des agents r, cas de modification inopinée
- Réorganisation des tournées afin de limiter les temps de trajet
- Réorganisation du temps de travail
- Présentation de l'augmentation des indemnités kilométriques lors du prochain Conseil d'Administration du CIAS
- Respect des congés et du droit à la déconnexion

Au niveau de l'EHPAD :

Les élus ont reconnu l'existence d'un management toxique

Mesures actées :

- Engagement de procédures disciplinaires à l'encontre de l'équipe d'encadrement ainsi que la mise en place de formations et remise à jour des fiches de postes, afin que chacun reste dans son rôle
- Mise en place d'une permanence au sein de l'EHPAD assurée par un assistant de prévention et un élu
- Respect du temps de repos, des pauses et du droit de déconnexion
- Mise en place de temps de travail spécifiquement dédiés à certaines missions
- Le recours au mode « essentiel » devra être strictement EXCEPTIONNEL

Pour l'ensemble des services de Val de Gers :

Les heures mensuelles d'information syndicale (HMI) peuvent se réaliser en dehors des heures de service mais le temps passé en réunion sera comptabilisé en temps de travail, comme le stipule la loi



P1010212.JPG